

## PLAN D'ACTIVITÉS ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF PUBLIC MIXTE (CCPM) POUR 2025

### I. CONTEXTE

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) constitue l'un des trois organes de la Commission de coopération environnementale (CCE), avec le Conseil et le Secrétariat. Le CCPM compte neuf citoyen·nes bénévoles (trois par pays) que nomment leurs gouvernements respectifs. Le CCPM joue le rôle crucial de promouvoir la participation du public et de favoriser un dialogue trilatéral entre les principales parties prenantes en Amérique du Nord. Dans le cadre de son mandat, le CCPM fournit des avis au Conseil sur toutes les questions relatives à l'application de l'*Accord de coopération environnementale* (ACE<sup>1</sup>). Il encourage et renforce la participation du public à sa mise en œuvre<sup>2</sup>. De plus, il s'engage dans un dialogue trilatéral, en veillant à ce que différents points de vue soient représentés. Il participe également, par l'entremise de spécialistes, aux activités de la CCE, et appuie les travaux visant à accroître la visibilité des initiatives de la Commission.

**Conformément** au paragraphe 6(6) de l'ACE, signé par les gouvernements fédéraux du Canada, des États-Unis du Mexique et des États-Unis d'Amérique, le « Comité consultatif public mixte prépare, en consultation avec le Conseil, un plan d'activités ». On élabore donc ce plan annuel en fonction des six priorités stratégiques<sup>3</sup> et des approches générales<sup>4</sup> énoncées dans le [Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025](#) et le programme de travail coopératif de la CCE.

### II. PRIORITÉS DU CCPM POUR 2025

Le CCPM s'engage à soutenir la mission de la CCE, qui est de faciliter une coopération efficace et la participation du public en vue de conserver, de protéger et d'améliorer l'environnement en Amérique du Nord. Conformément à son mandat, le CCPM continuera de promouvoir une participation inclusive et diversifiée du public aux diverses activités et au programme de travail coopératif de la CCE, grâce notamment à des consultations publiques, à des discussions trinacionales avec un large éventail d'intervenant·es clés et à l'organisation d'événements favorisant une participation significative à la coopération environnementale. Du fait de son rôle consultatif, le CCPM mettra fortement l'accent sur l'inclusivité, en veillant à ce que les groupes marginalisés et défavorisés, y compris les Autochtones et les jeunes, aient voix au chapitre en ce qui a trait aux mesures visant à façonner l'avenir environnemental de l'Amérique du Nord.

Le Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025, l'*Accord de coopération environnementale* (ACE) et le chapitre 24 de l'*Accord Canada-États-Unis-Mexique* (ACEUM) énoncent les grands domaines de coopération en Amérique du Nord. En 2025, le CCPM s'appuiera sur ces cadres et sur ses travaux antérieurs, et il intégrera les approches transversales que sont les connaissances écologiques traditionnelles (CET) ainsi que les points de vue des Autochtones et de la justice environnementale de manière à concentrer ses efforts sur les cinq priorités suivantes :

1. Renforcer la collaboration et favoriser le dialogue pour aborder les priorités environnementales communes avec les principales parties prenantes du continent.
2. Stimuler la participation du public, le dialogue et le partage des connaissances sur les enjeux environnementaux communs pour soutenir la coopération et protéger l'environnement nord-américain.
3. Faire progresser l'initiative des Parties intitulée *Atteindre l'horizon 2030 : une perspective environnementale pour la coopération nord-américaine*.

<sup>1</sup> En vertu du paragraphe 6(4) de l'*Accord de coopération environnementale* (ACE).

<sup>2</sup> En vertu du paragraphe 6(5) de l'ACE.

<sup>3</sup> Les six priorités stratégiques comprennent la propreté de l'air, du sol et de l'eau, la prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin, l'économie circulaire et la gestion durable des matières, les espèces et les écosystèmes communs, des économies et des collectivités résilientes, ainsi que l'application efficace des lois de l'environnement.

<sup>4</sup> La CCE estime que le degré de réussite de ses priorités stratégiques dépendra de l'efficacité des solutions, de leur incidence positive sur la croissance économique durable, et de la mobilisation des intervenant·es et du public afin d'exploiter leur potentiel comme moteur de changement et du progrès. À cette fin, deux approches transversales seront envisagées, soit des solutions novatrices et efficaces et une mobilisation inclusive et diversifiée des intervenant·es et la participation du public.

4. Tirer avantage du mandat et de l'expertise du CCPM pour soutenir le Secrétariat de la CCE et les travaux des Parties en vue d'abord, de manière stratégique et à court et à long terme, les enjeux environnementaux communs en Amérique du Nord.
5. Exécuter d'autres fonctions que pourrait lui confier le Conseil.

Ces priorités reflètent la responsabilité et l'engagement continu du CCPM pour ce qui est de promouvoir une forte participation du public, de favoriser un dialogue trilatéral et de fournir des conseils pour améliorer la coopération environnementale en Amérique du Nord, en plus de contribuer aux travaux du Conseil pour mesurer le rendement et rendre compte des progrès. Les sections qui suivent fournissent des renseignements détaillés sur chacune des priorités.

### III. ACTIVITÉS DU CCPM EN 2025

#### 1. Renforcer la collaboration et favoriser le dialogue pour aborder les priorités environnementales communes avec les principales parties prenantes du continent

La collaboration et le dialogue avec un large éventail de parties prenantes nationales, infranationales et régionales sont essentiels pour faire progresser les priorités environnementales trilatérales et promouvoir une action coordonnée entre les secteurs, afin de relever les défis environnementaux communs. Le CCPM se concentrera sur les points suivants :

S'appuyer sur les travaux récents visant à accroître le dialogue avec **le Conseil de la CCE, les représentant-es suppléant-es et les autres intervenant-es de gouvernements et d'organismes nationaux et infranationaux** au Canada, au Mexique et aux États-Unis, grâce aux mesures suivantes :

- Continuer à promouvoir la participation des membres du Conseil et des représentant-es suppléant-es aux activités du CCPM, y compris la possibilité de se réunir plus fréquemment par vidéoconférence, afin de faire le point sur nos travaux et de discuter des priorités du Conseil.
- Au cours d'une réunion de travail privée du CCPM, discuter de stratégies novatrices pour stimuler le dialogue et améliorer la communication avec tous les organes constitutifs de la CCE.
- Déterminer et mobiliser les parties prenantes influentes à l'échelle nationale et infranationale pour collaborer aux enjeux environnementaux d'intérêt mutuel, et exploiter les synergies pour relever efficacement les défis trilatéraux.

Intensifier la collaboration avec le **Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET)** pour renforcer les travaux de la CCE et du GSCET pour intégrer les connaissances écologiques traditionnelles et les points de vue autochtones dans toutes les initiatives environnementales. Le CCPM souhaite également organiser une réunion en ligne avec les membres du GSCET pour favoriser la représentation autochtone, discuter de possibilités de collaboration et examiner la possibilité d'élaborer conjointement avec eux un plan de travail interne. Renforcer la collaboration avec les **principales parties prenantes concernées, par exemple le milieu universitaire, les centres de recherche, les organisations non gouvernementales et autres**, par l'adoption d'une approche stratégique qui s'appuiera sur les réseaux existants afin de cerner de nouvelles pistes de coopération, ce qui exigera les mesures suivantes :

- Déterminer les parties prenantes influentes du milieu universitaire, des centres de recherche et du secteur sans but lucratif au Canada, au Mexique et aux États-Unis pour cerner celles qui partagent les mêmes priorités et enjeux en matière d'environnement.  
Examiner les domaines potentiels de collaboration et maintenir un dialogue et un échange de savoir continu entre le CCPM et ces parties prenantes clés, afin de renforcer l'effet des initiatives environnementales, de partager les pratiques exemplaires, et d'assurer un engagement intersectoriel pour relever les défis environnementaux urgents.  
Conformément à la stratégie de mobilisation du secteur privé, promouvoir le dialogue et l'échange de savoir entre les Parties et les représentant-es du secteur privé sur les enjeux environnementaux partagés, et examiner les possibilités de réseautage avec d'autres organisations, y compris les associations professionnelles, les coopératives communautaires, les institutions financières et les organismes internationaux de normalisation.

## 2. Stimuler la participation du public, le dialogue et le partage des connaissances sur les enjeux environnementaux communs pour soutenir la coopération et protéger l'environnement nord-américain

Promouvoir la participation du public pour faire en sorte que les tribunes et consultations publiques du CCPM facilitent l'échange de pratiques exemplaires, d'enseignements tirés et de solutions novatrices et rentables entre secteurs et régions, tout en offrant régulièrement des plateformes pour le dialogue et l'échange de savoir qui rapprochent les parties prenantes et soutiennent une action collective face aux défis environnementaux en Amérique du Nord, grâce aux mesures suivantes :

- Réfléchir à des stratégies inclusives et les élaborer, afin d'encourager la participation active d'un large éventail de parties prenantes aux tribunes et aux consultations publiques du CCPM, et la diffusion de ses travaux et de ceux de la CCE.
- Établir un cadre clair et accessible de participation du public fondé sur la transparence, la responsabilisation, la participation significative, ainsi que la reconnaissance et l'intégration d'un large éventail de points de vue et de connaissances.
- Mener des campagnes de diffusion ciblées afin de mobiliser les groupes sous-représentés et les membres de secteurs clés dans le cadre des activités du CCPM et des initiatives de la CCE.

## 3. Faire progresser l'initiative des Parties intitulée Atteindre l'horizon 2030 : une perspective environnementale pour la coopération nord-américaine

Conformément à l'initiative de la CCE intitulée *Atteindre l'horizon 2030 : une perspective environnementale pour la coopération nord-américaine* (H-2030), le CCPM soutiendra la collaboration entre la CCE et l'Amérique du Nord pour relever ensemble les défis climatiques et météorologiques, favoriser la résilience et lutter contre la pollution et la perte de biodiversité, par les mesures suivantes :

- Émettre un avis du CCPM, fondé sur la tribune de ce dernier présentée à Mexico en décembre 2024, et sur la consultation publique sur l'initiative H-2030. Cet avis porte sur les quatre approches transversales de cette initiative, qui sont en harmonie avec le mandat du CCPM, qui est de favoriser et de renforcer la participation du public<sup>5</sup>.
- Fournir des recommandations et du soutien, le cas échéant, concernant la sélection et le lancement par le Conseil de projets pilotes qui mettront à l'essai de nouveaux travaux trilatéraux recommandés dans le rapport sur l'initiative H-2030.

## 4. Tirer avantage du mandat et de l'expertise du CCPM pour soutenir le Secrétariat de la CCE et les travaux des Parties en vue d'aborder, de manière stratégique et à court et à long terme, les enjeux environnementaux communs en Amérique du Nord

Pendant que le Secrétariat de la CCE et les Parties réfléchiront aux **futurs domaines de travail** de l'organisation, le CCPM s'engagera à fournir une perspective globale et inclusive des défis environnementaux en Amérique du Nord, ainsi qu'une vision à long terme des priorités stratégiques et des initiatives axées sur les résultats, grâce aux mesures suivantes :

- Participer, s'il y a lieu, à l'évaluation du Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025, ainsi qu'à l'élaboration du plan stratégique de la CCE pour 2026 à 2030.
- En fonction du dialogue avec le public dans le cadre des tribunes et des consultations du CCPM, déterminer et mettre en évidence les principales priorités environnementales communes et les possibilités de collaboration trilatérale pour éclairer la prise de décisions durant la sélection des futures priorités stratégiques potentielles. Ces mesures peuvent être l'eau (intendance, tribune publique du CCPM 2023-02) et la gestion durable des eaux transfrontalières (tribune publique du CCPM 2021-02), les mesures d'adaptation aux changements climatiques (tribune publique du CCPM 2023-01) et la résilience (tribunes

---

<sup>5</sup> Les quatre approches transversales de l'initiative H-2030 : intégrer le savoir autochtone (SA) et les connaissances écologiques traditionnelles (CET), soutenir les efforts de justice environnementale, favoriser le dialogue et la collaboration avec les gouvernements infranationaux et autres parties prenantes, ainsi qu'avec le secteur privé, et promouvoir la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et l'engagement du secteur privé.

publiques du CCPM 2019-01 et 2019-02), l'éducation environnementale (tribune publique du CCPM 2022-01), ainsi que le rôle clé du commerce et de l'engagement du secteur privé dans la durabilité environnementale (tribunes publiques du CCPM 2019-01, 2018-01, 2017-01 et 2015-01).

- Examiner et hiérarchiser les recommandations incluses dans un récent avis du CCPM pour éclairer les discussions, une fois que les priorités, les approches transversales et les sujets potentiels du prochain plan stratégique seront établis.
- Mener, au besoin, des consultations publiques pour s'assurer de prendre en compte les points de vue et les besoins des membres du public dans le prochain plan stratégique.
- Examiner les versions provisoires du prochain plan stratégique et les commenter.

À l'approche de la **révision de l'ACEUM**, le CCPM prendra les mesures suivantes pour appuyer les Parties :

- Procéder à une analyse, puis tenir une consultation publique, pour cerner les futures possibilités environnementales dans des secteurs stratégiques et hautement intégrés dans les trois pays. Les secteurs clés pourraient comprendre la construction automobile, l'agriculture, l'électronique, les textiles et les vêtements.
- D'après les résultats de l'activité précédente, fournir des conseils stratégiques au Secrétariat de la CCE et aux Parties, en y ajoutant les commentaires du public sur la manière de renforcer la dimension environnementale des relations commerciales dans le processus de renégociation.

Dans le cadre de l'**examen de la mise en œuvre de l'ACE**, en vue d'améliorer son fonctionnement et son efficacité dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de l'Accord [conformément au paragraphe 4(2) du nouvel Accord], le CCPM soutiendra les Parties et le Secrétariat de la CCE, au besoin, en facilitant le dialogue entre les principales parties prenantes par l'intermédiaire d'événements et de consultations publiques.

Conformément à l'Avis du CCPM au Conseil n° 23-03 sur les méthodes autochtones d'adaptation aux changements climatiques<sup>6</sup>, et à l'objectif du Plan d'activités annuel du CCPM pour 2024<sup>7</sup>, soit d'approfondir nos connaissances **du commerce et des entreprises autochtones**, le CCPM (en partenariat avec l'École d'environnement Bieler [BSE]) organisera une table ronde intitulée « Commerce durable en Amérique du Nord : points de vue autochtones ».

En s'appuyant sur ses travaux continus pour répondre aux enjeux environnementaux courants et stratégiques en Amérique du Nord, le CCPM continuera de diriger la mise en œuvre de l'**initiative intitulée *Promotion de l'approvisionnement responsable en produits du bois*** afin de :

- terminer l'activité n° 1, qui consiste à effectuer une revue de la littérature disponible et des programmes existants visant à sensibiliser les consommateur-trices à l'aménagement forestier durable (AFD) et à l'exploitation illégale des forêts, ainsi qu'une analyse de l'état des connaissances des consommateur-trices dans les trois pays;
- mettre en œuvre l'activité n° 2, qui comprend l'élaboration d'une campagne de sensibilisation du public non répétitive ciblant les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement en produits du bois et les consommateur-trices dans des sous-secteurs précis, qui portera sur l'importance de l'approvisionnement responsable en produits du bois, l'AFD et l'exploitation forestière illicite, ainsi que les mécanismes participatifs d'application de la loi. Cette activité comprendra le choix d'un-e consultant-e et le suivi des progrès.

## 5. Exécuter d'autres fonctions que pourrait lui confier le Conseil

Conformément au paragraphe 6(4) de l'*Accord de coopération environnementale (ACE)*, le CCPM peut mener d'autres activités durant l'année civile.

---

<sup>6</sup> Dans un avis au Conseil en mars 2023, le CCPM recommande que les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis « invitent les Autochtones à participer activement aux discussions sur le commerce entre les trois pays, et soutiennent les économies et les alliances autochtones grâce à la création de réseaux et de politiques qui appuient des systèmes de production durables » [*traduction*].

<sup>7</sup> Le Plan d'activités annuel du CCPM pour 2024 stipule que « nous agirons concrètement pour approfondir nos connaissances des entreprises autochtones dans les trois pays, notamment en cernant les possibilités d'accroître leur prospérité grâce au commerce international et au développement durable, ainsi que les entraves à ces démarches, et en assurant l'égalité d'accès des peuples autochtones au développement économique ».

#### IV. CALENDRIER D'ACTIVITÉS PROPOSÉ

DATE	ACTIVITÉ	COMPLÉMENT D'INFORMATION
30 janvier 2025	Réunion des représentant-es suppléant-es (en mode virtuel)	Participation de la présidente du CCPM
Début février 2025	Vidéoconférence plénière du CCPM	
11 février 2025	Réunion pour examiner les propositions relatives au programme Génération de leaders de l'environnement (PGLE)	Participation de la présidente du CCPM
Début mars 2025	Vidéoconférence mixte du CCPM et du GSCET	
Semaine du 24 mars 2025	Réunion des représentant-es suppléant-es (en mode virtuel)	Participation de la présidente du CCPM
Semaine du 21 avril 2025	Réunion des représentant-es suppléant-es en personne (à confirmer)	Participation de la présidente du CCPM
19 mai 2025	Réunion des représentant-es suppléant-es (en mode virtuel)	Participation de la présidente du CCPM
Semaine du 27 mai 2025	Vidéoconférence mixte du CCPM et du GSCET avant la réunion du Conseil	
Juillet 2025 (à confirmer)	Tribune publique du CCPM (en mode hybride) ( <i>thème exact à déterminer</i> )	Lieu : Mexico (à confirmer), Mexique
	32 <sup>e</sup> session ordinaire du Conseil	
	Séances à huis clos et séances du Conseil	
Automne 2025	Session ordinaire n° 25-02 du CCPM aux États-Unis ( <i>lieu et thème exacts à confirmer</i> )	
Fin de l'automne 2025	Vidéoconférence mixte du CCPM et du GSCET (novembre-décembre)	